

## **ANNEXE II**

# **MODALITÉS DE CERTIFICATION**

**ANNEXE IIa : UNITES CONSTITUTIVES  
DU DIPLOME**

## Spécialité optique lunetterie du brevet d'études professionnelles

Les diplômes professionnels sont organisés en unités. Chacune d'elles est constituée d'un ensemble cohérent de compétences et de savoirs associés. La définition du contenu des unités constitutives du diplôme a pour but de préciser quelles tâches et quelles compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. La description des unités constitutives du diplôme s'impose du fait de l'évolution des modalités de certification. Son objectif est d'établir une relation entre les unités constitutives du diplôme et les activités professionnelles afin de :

- faciliter la tâche des personnes impliquées dans la validation des acquis de l'expérience, qu'il s'agisse des candidats, des personnes qui les assistent ou des jurys ;
- préciser le cadre des situations d'évaluation, qu'il s'agisse d'épreuves ponctuelles ou de contrôle en cours de formation.

La construction d'unités cohérentes en termes d'emploi peut conduire à regrouper des activités, des tâches et des notions transversales.

**Le référentiel des activités professionnelles est, par conséquent, le point de départ de la construction des unités. La proximité avec les situations de travail observées en entreprise est indispensable à l'organisation de modalités d'évaluation réalistes et au bon fonctionnement des jurys de VAE.**

Les cases repérées ● correspondent, pour chacune des deux unités, aux compétences à évaluer lors de la certification (examen, CCF ou validation des acquis). Seules tout ou partie des compétences désignées dans ces cases seront évaluées. Si d'autres compétences peuvent être mobilisées, elles ne donneront pas lieu à évaluation. Dans le cas où elles ne seraient pas maîtrisées, les tâches correspondantes seront réalisées avec assistance.			EP 1	EP 2
CAPACITÉS	COMPÉTENCES			
<b>C1 : S'INFORMER</b>	C1.1	Rechercher, analyser, exploiter les données et les documents nécessaires à son activité	●	
	C1.2	Recenser et appliquer les réglementations, les consignes et les procédures		●
<b>C2 : ORGANISER, PRÉPARER</b>	C2.1	Préparer, gérer et suivre un dossier, des travaux	●	
	C2.2	Préparer les moyens de mise en œuvre		●
<b>C3 : METTRE EN OEUVRE</b>	C3.1	Prendre des mesures (morphologiques)		●
	C3.2	Monter, assembler un équipement optique		●
	C3.3	Contrôler des composants, un équipement		●
	C3.4	Essayer, ajuster, valider un équipement		●
	C3.5	Participer à la gestion des matériels, des équipements et des composants	●	
<b>C4 : MAINTENIR</b>	C4.1	Analyser, élaborer une intervention	●	
	C4.2	Remettre ou maintenir en état l'équipement optique d'un client		●
	C4.3	Contribuer à la maintenance des matériels du magasin et de l'atelier		●
<b>C5 : INFORMER COMMUNIQUER</b>	C5.1	Identifier, traiter et transmettre des informations		●
	C5.2	Communiquer oralement		●
	C5.3	Renseigner des documents et rendre compte par écrit	●	
	C5.5	Se situer dans l'entreprise et par rapport à la législation en vigueur		●
<b>C6 : PARTICIPER À LA GESTION</b>	C6.1	Participer à la vente des instruments, équipements et produits optiques		●
	C6.2	Participer à la gestion commerciale		●

## Spécialité optique lunetterie du brevet d'études professionnelles

<b>UNITÉ 1</b> <b>Epreuve EP1 (UP1)</b> <b>PREPARATION DE DOSSIER</b>
---

### • Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences :

<b>C1.1</b>	Rechercher, analyser, exploiter les données et les documents nécessaires à son activité
<b>C2.1</b>	Préparer, gérer et suivre un dossier, des travaux
<b>C3.5</b>	Participer à la gestion des matériels, des équipements et des composants
<b>C4.1</b>	Analyser, élaborer une intervention
<b>C5.3</b>	Renseigner des documents et rendre compte par écrit

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

### • Contexte professionnel

Ensemble des domaines et de l'espace des activités professionnelles

### • Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches suivantes :

#### - Définition, essai et validation:

- TB2 Concevoir l'équipement
- TB5 Rédiger la fiche d'exécution

#### Réalisation, contrôle, maintenance

- TC3 Contrôler la conformité d'un équipement optique
- TC5 Appliquer les procédures d'entretien et de maintenance des matériels utilisés

#### Livraison et suivi:

- TD4 Informer des conditions d'hygiène et d'utilisation, d'entretien et de suivi des équipements (lunettes, spécifiques)

#### - Commercialisation:

- TE2 Préparer la vente

#### - Préoccupations transversales:

- PT1 Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- PT2 Respecter et prendre en compte les contraintes environnementales
- PT3 Participer à un plan qualité

## Spécialité optique lunetterie du brevet d'études professionnelles

<b>UNITÉ 2</b> <b>Epreuve EP2 (UP2)</b> <b>PRATIQUE PROFESSIONNELLE</b>
---

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences :

<b>C1.2</b>	Recenser et appliquer les réglementations, les consignes et les procédures
<b>C2.2</b>	Préparer les moyens de mise en œuvre
<b>C3.1</b>	Prendre des mesures (morphologiques)
<b>C3.2</b>	Monter, assembler un équipement optique
<b>C3.3</b>	Contrôler des composants, un équipement
<b>C3.4</b>	Essayer, ajuster, valider un équipement
<b>C4.2</b>	Remettre ou maintenir en état l'équipement optique d'un client
<b>C4.3</b>	Contribuer à la maintenance des matériels du magasin et de l'atelier
<b>C5.1</b>	Identifier, traiter et transmettre des informations
<b>C5.2</b>	Communiquer oralement
<b>C5.4</b>	Se situer dans l'entreprise et par rapport à la législation en vigueur
<b>C6.1</b>	Participer à la vente des instruments, des équipements et produits optiques
<b>C6.2</b>	Participer à la gestion commerciale

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches suivantes :

**Définition, essai et validation:**

- TB1 Analyser la morphologie, la posture et le visage du client
- TB4 Procéder aux essais préalables, mettre en condition d'utilisation et prendre les mesures
- TB5 Rédiger la fiche d'exécution
- TB8 Proposer, conseiller et vendre des accessoires et des produits d'entretien d'optique

**Réalisation, contrôle, maintenance :**

- TC1 Exécuter le contrôle des constituants
- TC2 Exécuter la réalisation d'un équipement optique
- TC3 Contrôler la conformité d'un équipement optique
- TC4 Corriger les non-conformités d'un équipement optique
- TC5 Appliquer les procédures d'entretien et de maintenance des matériels utilisés (interventions internes et/ou externes)

## **Spécialité optique lunetterie du brevet d'études professionnelles**

### **Livraison et suivi:**

- TD1 Présenter l'équipement ou le produit
- TD2 Adapter, réajuster l'équipement (lunettes, spécifiques)
- TD4 Informer des conditions d'hygiène et d'utilisation, d'entretien et de suivi des équipements (lunettes, spécifiques)
- TD6 Effectuer les réparations courantes

### **- Commercialisation:**

- TE1 Accueillir, s'informer des besoins et renseigner
- TE2 Préparer la vente
- TE3 Réaliser et finaliser la vente

### **- Préoccupations transversales:**

- PT1 Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- PT2 Respecter et prendre en compte les contraintes environnementales
- PT3 Participer à un plan qualité